



Non renouvellement d'un cdd

Par **zenda_old**, le **14/07/2007 à 14:27**

Voila bientot 2 ans que je travail dans une maison de retraite en faisant régulièrement des remplacements en CDD, alors que j'effectue mon travail avec sérieux ma directrice refuse de renouveler mon contrat alors qu'elle m'avait promis de me donner les remplacements d'été, et pour motif m'accuse de chose qui sont fondées sur du "commérage" et précise que de toute façon elle veut renouveler son personnel. En sachant qu'elle essaie également de faire partir du personnel embauché en leur portant de fausses accusation. Pour ma part que puis-je faire est-ce que j'ai des droits pour me défendre. en vous remerciant par avance.

Par **floriane106**, le **16/07/2007 à 18:53**

Bonjour, Malheureusement, il n'existe pas de droit au cdd ni au cdi d'ailleurs. si votre contrat se termine, ce qui est donc en droit de ne pas le renouveler sauf si vous avez de sa part une preuve écrite vous promettant ce renouvellement. Je pense donc honnêtement que vous ne pouvez pas agir sur ce point et je vous conseille donc d'essayer de trouver un autre poste dans ce secteur actuellement très recherché. Bon courage